

BAREME DES HONORAIRES STELLISSIMO

(AU 1^{ER} JANVIER 2026)

Transaction immobilière :

Bien à usage d’habitation, fonds de commerce, locaux commerciaux et terrains.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

En cas d'inter-agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème et la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant.

Le barème d’honoraires indique les tarifs maximums pratiqués par l’agence Stellissimo.

Prix de vente	Honoraires TTC* (Tranches non cumulatives)
De 1 € à 20 000 €	2000 €
De 20 001 € à 100 000 €	6 %
De 100 001 € à 350 000 €	5 %
A partir de 350 001 €	4 %

*prix exprimés en TTC sur la base d’un taux de TVA à 20 % inclus.